

Recourir au fait divers dans les situations post-catastrophiques : le cas des rumeurs

Gaëlle CLAVANDIER

Maître de conférences
Département de sociologie
- UMR Crésal
Université Jean Monnet
Saint-Étienne
gaelle.clavandier@univ-st-etienne.fr

Rumeurs d'attentats, rumeurs de cadavres errants, imaginaire d'une contamination du drame, images chocs, etc. : les catastrophes modernes sont pourvoyeuses de faits divers et participent de l'élaboration de l'événement (Veron, 1981). Situations de crise, elles amènent à repenser le social, tant ses liens que ses valeurs. Dire le drame, l'écrire, c'est produire un discours sur le monde dans lequel on vit, c'est le reconfigurer en fonction de ces aspirations. Le tsunami qui s'est produit en Asie du Sud-Est en décembre 2005 en est une confirmation tangible. Le sentiment d'une catharsis et d'une mobilisation sans précédent repose bien sur une vision du monde, laquelle se traduit à l'échelle du politique, des ONG, mais aussi et surtout à travers celle du fait divers, seule à même de fédérer (Clavandier, 2005).

Les rumeurs tout particulièrement consistent en une écriture (Auclair, 1970) de la catastrophe qui vient suppléer une incertitude croissante due à la complexité des phénomènes, mais également à la nécessité toujours plus marquée de déterminer les causes exactes d'un drame. La temporalité de l'enquête ne répondent pas à l'attente du public de savoir, de s'expliquer l'irréparable en temps réel.

Dans une étude sur les morts collectives accidentelles (Clavandier, 2004), nous avons été confrontée à deux types de rumeurs, les unes étant centrées sur les explications visant à rendre cohérents des éléments épars, les secondes mobilisant la figure d'une sous-estimation du nombre de morts (Sansot, 1989).

Cet article sera centré essentiellement sur le premier type de rumeurs, et plus particulièrement sur la rumeur d'attentat suite à l'incendie du « 5/7 » qui fit 147 victimes le 1er novembre 1970. En effet, il nous semble important de plonger dans les profondeurs d'un fait en particulier pour en comprendre les motifs et enjeux. Cependant, si le fait divers est singulier au sens propre comme au figuré, il n'en demeure pas moins qu'il s'élabore dans une logique, elle généralisable. C'est ce que nous allons démontrer dans le cadre de cette contribution. À partir de l'explicitation d'une rumeur précise, nous verrons que si les acteurs changent, si les scènes varient, la logique d'élaboration de l'événement (Ricoeur, 1991) reste la même, ainsi que sa finalité.

L'accès à l'événement 25 ans après les faits

Cette recherche repose sur une analyse de documents textuels (articles de presse et tracts essentiellement) et d'entretiens semi-directifs. Dans le cadre d'une étude plus globale sur les morts collectives, nous avons rencontré entre 1996 et 1997 sur le terrain de la catastrophe du « 5/7 » : des familles des victimes, des élus locaux (dont l'ancien maire de Saint-Laurent-du-Pont), des habitants et deux journalistes. L'un d'entre eux a suivi pour le compte du Dauphiné Libéré toutes les étapes de l'élaboration de l'événement, puis sa commémoration. Sa connaissance du dossier nous a ainsi permis de replacer certains matériaux dans le contexte de l'époque. Il faut aussi préciser – cela a son importance – que le contenu de la rumeur, son motif principal, à savoir la thèse de l'attentat, demeure la cause objective de l'incendie pour bon nombre d'habitants de la région encore de nos jours, ce malgré le procès et les enquêtes successives. Ainsi, des discussions à bâtons rompus nous ont permis de tester la prégnance de cette opinion, laquelle est loin d'être négligeable et massivement le fait de personnes ayant une cinquantaine d'années et plus, soit l'âge des victimes au moment des faits et leurs aînés. L'analyse des documents de presse est conforme dans son contenu à la rumeur initiale, même si les motifs se font plus variés, plus incroyables encore. Plusieurs types de presse ont évoqué ou contribué à diffuser la rumeur : une presse à scandale, une presse satirique, une presse idéologique (la presse généraliste et informative étant moins prompte en la matière). Nous avons eu accès à la plupart des documents exposés ici, soit une vingtaine d'occurrences, par l'intermédiaire d'un archiviste amateur qui a conservé depuis le drame tous les documents qu'il a pu récolter¹.

L'analyse qui en découle est une analyse de contenu² qui vise à comprendre ce fait social, plus précisément cet imaginaire en acte (Pessin,

1992). Davantage qu'un examen du fait divers en fonction du type de support ou de sources, il s'agira ici de proposer une analyse synchronique reposant sur chacun des éléments constitutifs de cette « histoire », tout en tenant compte des aspects diachroniques notamment du passage de la rumeur au fait divers. Il sera montré comment, dans un contexte bien spécifique, différents médias s'emparent d'une parole. L'originalité de la presse est alors d'élargir le champ – en générant de nouveaux espaces et publics – et donc de politiser le propos.

Ainsi, cette dernière ouvre le débat alors que la rumeur le referme (la vérité est là). Le fait divers est polémique, passionné ; la rumeur est plus univoque, sûre de son fait. Dans un cas, le registre de la preuve résulte d'un processus argumentatif ; dans l'autre la preuve est immanente puisque du répertoire de la croyance. En se mesurant à un public de non initiés – qui ne connaissent pas ou n'adhèrent pas au propos de la rumeur – l'événement se complexifie, subit des distorsions, des exagérations, des dramatisations, si bien qu'il finit par devenir hypertrophié. C'est à l'analyse de ce transfert (de la rumeur qui se « fait diversifie ») que le lecteur est convié.

La catastrophe : des faits, une rumeur

En 1970, en pleines « affaires du milieu », entre racket, prostitution et règlements de compte, l'incendie du « 5/7 » à Saint-Laurent-du-Pont qui, à première vue est accidentel, va prendre une tournure exceptionnelle. L'incendie est effroyable : près de 150 jeunes gens trouvent la mort dans des conditions sinistres (tourniquets bloquant les sorties), ce qui jette l'effroi sur la population française. Aucune thèse ne semble à la hauteur du drame. La malveillance, l'inconséquence des pouvoirs publics, l'emploi de matériaux inflammables ne suffisent pas à répondre aux questions. Les titres de la presse sont sans ambiguïté quant à la nature catastrophique de la situation :

- « *Impensable... inhumaine !* » (*Dauphiné Libéré*, 02/11/70)
- « *Le bal maudit* » (*Détective*, 05/11/70)
- « *Le bal tragique* » (source inconnue)
- « *La mort a fermé le bal* » (*Paris Match*, 11/70)
- « *Cette jeunesse saccagée...* » (*Paris Jour*, 04/11/70)
- « *Toussaint ensoleillée ! Toussaint tragique...* » (source inconnue)
- « *Les 142 corps calcinés cachés aux parents* » (*France-Soir*, 03/11/70)
- « *Ceux-là n'iront plus jamais au bal* » (*Ici Paris*, 11/70).

N'oublions pas que les victimes sont pour la plupart mineures et que les survivants sont l'exception. N'oublions pas non plus que le sort semble s'acharner en Rhône-Alpes car deux drames l'avaient déjà affecté durant cette année 1970. Le 10 février, une avalanche détruira en effet un chalet de l'UCPA, faisant 39 victimes. Deux mois plus tard, le 16 avril, un glissement de terrain emportera un sanatorium du plateau d'Assy où 53 enfants périront ainsi que 16 adultes.

Un contexte propice

Une telle catastrophe génère une situation d'incertitude très caractéristique. Face au nombre de victimes, au désarroi des familles, à l'émoi de la ville partagée entre horreur, compassion et repli sur soi ; face à la mobilisation des pouvoirs publics, à l'affairement des secouristes et enquêteurs, au fourmillement des journalistes en quête d'informations et de témoignages, la catastrophe semble irréductible. L'événement s'élabore dans ce contexte où l'irréparable doit prendre sens. Or, pour cela, point d'autre solution que de donner une explication à l'incendie, lequel ne peut être qu'accidentel ou criminel. Cette explication se doit d'être rapide et ferme, deux exigences que les rapports d'enquête ne peuvent fournir au lendemain du drame puisque relevant d'un registre de temporalité long et hypothétique. D'autant que l'environnement est explosif : entre mafia et prostitution, le champ est libre pour mettre en effervescence toute une région.

Expliquer, éclaircir, élucider, raconter, etc. : l'événement se forme et se déforme jusqu'à prendre une configuration plus stable, instaurant une ligne de démarcation nette entre ceux qui se rallient à la thèse de l'attentat et ceux qui la réfutent fermement – le tout étant en l'état affaire d'intime conviction. Nonobstant cette frontière, la figure du crime est polymorphe et s'élabore au sein des deux thèses. En effet, s'il ne fait aucun doute qu'un attentat est criminel, le produit de l'accident est lui aussi présenté comme tel. Le manquement aux règles élémentaires de sécurité fait que les familles recherchent d'emblée les « assassins » de leurs enfants ; un propos retraduit par la presse.

- « *Au bal de la mort 145 jeunes accusent* » (*Paris Match*, 14/11/70)
- « *Le bal de la mort, de la honte, de la colère* » (*Détective*, 12/11/70)
- « *La mort les attendait au bal du samedi soir – Ces incroyables négligences qui expliquent la tragédie* » (*Paris Jour*, 11/70)
- « *À qui profite le crime* » (*Vérité Rhône-Alpes*, 04/11/71)

La référence concentrationnaire atteste du niveau d'intensité que prend le drame. L'amalgame est certes rapide, il atteste néanmoins que l'expérience des victimes dépasse le cadre accidentel et fatal. Un mois après les faits, les familles manifestent contre la réintégration du maire. Le cri lancé par leur présidente laisse sans voix : « *Aujourd'hui, nous luttons pour que la justice soit faite, pour que les coupables soient désignés, pour qu'il n'y ait plus jamais de 5/7, et d'abord pour que celui-ci disparaisse. Nous luttons aujourd'hui, mais, si je vivais cent ans, je lutterais cent ans pour que ce dancing soit rasé. Nous ne tolérerons jamais la réouverture de ce bal. On a construit ce genre de bal pour faire rentrer l'argent dans les caisses du gouvernement. Mais ce n'est pas un bal ! Regardez : c'est une souricière, c'est un four crématoire* ». Celle-ci finit par en appeler à un châtiment des coupables : « *On nous reproche de ne pas souffrir en silence. Nous n'allons pas souffrir en silence. Nous allons souffrir au grand jour [...] Car il y a des responsables ; il y a des coupables et il y a des complices. Lorsqu'un enfant est kidnappé, on punit les complices. Je veux que pour chaque enfant mort ici, non seulement les coupables mais aussi les complices soient trouvés et châtiés* » (*Le Monde*, 08/12/70). Le ton est donné.

Les foyers de la rumeur

La rumeur s'élabore à partir de plusieurs foyers, même s'il est difficile aujourd'hui de les identifier avec précision. Un article du *Dauphiné Libéré* (15/10/72) atteste que le maire était persuadé, au lendemain de l'incendie, qu'il s'agissait d'un attentat³. Des journaux tels *Le Monde* et *Minute* relayent également cette information à la même période. Les entretiens confirment que la rumeur est née dans les jours qui ont suivi l'incendie. À l'époque, ses détracteurs parlent d'explications farfelues, de « on dit ». Au contraire, ceux qui y adhèrent déjà lui confèrent le rôle d'explication probable. Une partie de la population est incertaine ; elle écoute la rumeur, la diffuse pour la confronter à l'opinion d'autrui afin de se forger sa propre conviction (Kapferer, 1995). Bon nombre d'administrés vont suivre leur maire qui jouera un rôle moteur dans la diffusion de cette version des faits.

À l'opposé, les familles des victimes ont toujours pensé que l'incendie avait une origine accidentelle. Depuis le premier jour, elles sont en conflit avec le maire qu'elles jugent pour partie responsable du drame⁴. Des raisons symboliques liées à l'environnement de l'accident font qu'il était impossible pour les familles de souscrire à cette explication des faits. Selon leurs propres termes, la thèse de l'attentat vient « salir » la mémoire de leurs enfants. La rumeur parle de règlement de compte, de prostitution, d'infiltration des boîtes de nuit par le « milieu ». Or, qu'auraient pu faire

des enfants, en l'occurrence les leurs, dans ce « milieu » ? Un tel drame est difficile à gérer pour les familles ; le compliquer davantage, en remettant en cause la thèse officielle, amplifierait du même coup une situation d'incertitude. Un autre argument avancé dans la presse mentionne que la législation relative aux indemnisations des familles des victimes est différente en cas d'accident ou d'attentat. Dans cette perspective, les proches, comme les pouvoirs publics, avaient tout intérêt à ce que la thèse de l'accident soit retenue, la charge financière d'indemnisation revenant ainsi aux assurances⁵. On mesure alors quelles implications pouvaient avoir le choix d'une thèse ou de l'autre.

Des relais caractérisés par le bouche-à-oreille

Durant cette première phase, la zone de diffusion de la rumeur est à peu près certaine. La rumeur est très vive à Saint-Laurent-du-Pont et dans les villages environnants pendant les semaines qui suivent le drame. On peut considérer que la quasi-totalité des habitants connaît cette thèse. Les alentours, sur un périmètre d'environ 50 à 100 kilomètres (Grenoble, Lyon et Chambéry), sont également le siège de cette parole. Le reste de la France demeure insensible à cette première version datant de 1970.

Le canal principal emprunté est le bouche-à-oreille. L'étude de ce média suffit à expliquer la zone limitée de diffusion de la rumeur, le décès du général de Gaulle quelques jours plus tard n'étant pas étranger à cette localisation. En dehors d'une communication orale, deux journaux font état de cette rumeur. Dans un article paru en novembre 1970, *Le Canard Enchaîné* émet l'idée que l'incendie peut être criminel. Deux hypothèses sont alors avancées : une expédition punitive et une guerre de gangs de la prostitution. Un autre journal, local cette fois-ci, *Vérité Rhône-Alpes*, aborde la question un an après les faits. Il s'agit de présomptions, d'hypothèses portées au su et au vu du lecteur, non d'une information. *Le Dauphiné Libéré*, journal local le plus lu, ne publie délibérément aucun article à ce sujet.

Quand la presse s'en mêle

Dans sa première phase, le contenu de la rumeur est simple donc efficace. L'incendie est dû à un attentat : pour preuve sa rapidité et le peu de survivants. Sachant qu'un premier établissement avait déjà brûlé, sans conséquence cette fois-là, et au vu de la fermeture des issues de secours, il va de soi que les gérants étaient menacés, rackettés. En outre, la présence supposée de prostituées dans l'enceinte du dancing ne fait

que renforcer cette thèse. Mais voyons à présent comment s'est élaboré le fait divers, à savoir l'écriture d'un récit⁶.

L'explosion du fait divers

Voir rejaillir cette parole deux ans après le drame est tout à fait significatif de cette mise en événement. La tournure qu'il va prendre est exceptionnelle tant il mobilise de figures baroques, le lecteur allant de surprises en stupéfaction. Ainsi, des prostituées se décident à désigner qui a commis l'attentat. L'affaire devient une affaire d'État (Rouquette, 1992 ; Morin, 1969). Un événement inattendu réactive la rumeur. C'est une lettre d'A. Paquet, député de l'Isère, qui réamorce le débat. Il fait part de ses soupçons à R. Marcellin alors ministre de l'Intérieur. La vocation de ce courrier est de rester discret, puisqu'il révèle au ministre une version des faits tout autre que celle officiellement admise. Il y est mentionné qu'un témoignage peut amener de nouvelles révélations : des prostituées ont fait des déclarations compromettant le « milieu » auprès d'une bénévole des services sociaux de la ville de Grenoble. Ces trois prostituées indiquent qu'elles savent qui a mis le feu au « 5/7 ». Elles disent avoir été présentes lors de la préparation du « coup ». Sitôt ces révélations connues du ministère, des inspecteurs de police parisiens sont dépêchés sur place. L'affaire est prise au sérieux. Après un interrogatoire des principaux témoins, l'enquête conclut à une fausse piste, la thèse de l'accident étant de nouveau privilégiée. La rumeur va alors s'employer à retravailler ces faits bruts.

L'affaire est grave. Un homme politique d'envergure nationale atteste que la thèse de l'attentat a du crédit : « *Il est probable, pour ne pas dire certain, que le drame du 5/7 a été provoqué par la main des hommes, c'est un acte criminel. J'ai eu des confidences. Elles me paraissent dignes de foi*⁷ ». Les détails mentionnés sont crédibles et le témoignage de Mme X est digne de foi. Le fait d'en informer le ministre de l'Intérieur indique que la situation est critique et ne peut être résolue à un niveau local.

Mettre en lumière

En plein procès, la passion est à son comble. Les langues se délient et ceux qui croient en l'attentat font valoir leurs arguments. Le fait divers explose en une fiction qui annihile la prééminence de l'information sur l'émotion. Les faits, preuves, indices, convictions se superposent pour former un essaim qui conduit non pas à réfuter la thèse de l'accident, mais à faire advenir celle de l'attentat comme seule possible. La polémique est vive, la presse s'en saisit

Que dit la rumeur et en quoi est-elle crédible ? Elle révèle que l'incendie a été provoqué par la main de l'homme, qu'il s'agit bien d'un attentat, et elle le prouve. Par un procédé de soustractions ou d'ajouts, par touches successives et parfois infimes, la rumeur parvient à énoncer une conclusion irréfutable (Reumaux, 1996, p.73). Elle emprunte une logique spécifique : en même temps qu'elle satisfait, la rumeur rationalise. Une série de questions se posent ; face à chacune d'entre elles une réponse laconique. L'information supposant la contradiction, le fait divers est donc soumis à l'épreuve des faits, du moins c'est ce qu'il laisse entrevoir :

– « *Les matières plastiques brûlent très vite. Mais a-t-il suffi d'un mégot ? Tous les soirs des mégots, des allumettes enflammées devaient tomber sur des revêtements plastiques. Sans provoquer d'embrasement* » (Minute, 10/72).

– « *On a oublié de signaler que J.-P. Reverdy, l'un des deux associés qui trouvèrent la mort dans l'incendie du 5/7, s'était quelques semaines auparavant acheté une arme. Il avait aussi fait l'acquisition d'un chien de garde comme s'il se sentait menacé. Réflexe normal chez un tenancier de boîte qui sait avoir affaire à des gens éméchés ? Ou précaution du propriétaire déjà victime d'une tentative de chantage à l'extorsion de fonds ?* » (Minute, 10/72).

– « *Comment une bâtisse aussi grande a-t-elle pu brûler en moins de cinq minutes ? Le matériau (du plastique) n'explique pas tout, paraît-il, et des expériences faites avec le même plastique n'auraient pas été, loin s'en faut, probantes. Alors on se demande si un engin quelconque [en référence à un engin incendiaire] n'est pas entré en jeu...* » (Le Canard Enchaîné, 11/70).

Sous couvert de dérision, le ton tend à montrer que la thèse de l'incendie accidentel est par trop simpliste. En ouvrant un dossier sur la question, *Paris Match* veut faire la lumière sur l'affaire. Le titre « *Un mort mystérieux dans les décombres du 5/7 est-il la preuve de l'attentat ?* » contraste avec le faisceau de preuves testées ensuite. Cela montre bien qu'en la matière, trois registres informatifs se chevauchent : des éléments objectifs, des preuves parobjectives qui tendent à faire coïncider le réel et le fabuleux et des explications magiques relevant de la croyance. Tout concourt à réorganiser l'événement en une information consonante, permettant de vérifier ce que l'on pensait déjà. Pour rendre lisibles les effets de vérité et comprendre leur formulation, il est nécessaire de recenser les indices produits par la rumeur. *Paris Match* (octobre 1972) en recense sept. Il faut y voir un feuilletage, un faisceau d'indices :

1. les gérants du « 5/7 » ont été propriétaires d'un autre dancing qui avait brûlé un an avant le drame ;
2. dans la région Rhône-Alpes, une série d'incendies a ravagé des établissements de nuit et a fait croire à un racket ;

3. les gérants du « 5/7 » craignaient un attentat (portes de secours fermées) ;

4. un corps a été trouvé dans la superstructure de l'établissement où personne n'avait rien à faire (sept corps sont non identifiés) ;

5. quelqu'un aurait déclaré aux policiers dès le lendemain du drame qu'il avait vu sortir deux hommes du dancing peu avant que le feu n'éclate ; ils se seraient engouffrés dans une R16 en disant : « *Ils ont mis le feu trop tôt, c'est idiot* » ;

6. une prostituée Anne-Marie J. aurait déclaré que son ami faisait partie du commando qui aurait commis un attentat au « 5/7 » ; celle-ci aurait ensuite reçu une balle dans le pied pour avoir témoigné ; une de ses amies aurait été obligée de s'allonger dans une fosse d'un cimetière ;

7. selon des indiscretions, un rapport d'expertise notifierait l'existence de traces d'huile, résidus d'un engin incendiaire, dans les décombres du dancing.

D'autres journaux comme *Minute* se sont livrés au même exercice. Les éléments confirmant un possible attentat sont d'ordre matériel : un engin incendiaire à base de phosphore, d'autres incendies du même type, l'achat d'un chien loup et d'une arme, la fermeture des issues de secours, etc. Ces preuves sont tangibles et clairement explicitées. À l'inverse, tout ce qui relève des acteurs, des commanditaires est plus flou et ambigu. Qui était sur place ? À quel moment ? Combien y avait-il de personnes ? La description très détaillée du cadre général de la rumeur suffit à lui donner une forte crédibilité. En précisant le cadre, on imagine que l'action va se concrétiser (Reumaux, 1996, p.167). Une rumeur qui structure remarquablement bien le fond (le cadre) peut autoriser une définition imprécise de sa figure (l'action et les acteurs). La rumeur du « 5/7 » participe de ce modèle.

Quand le fait divers se joue des idéologies

Le propos politique n'est pas absent du récit. *Minute* en revient à fustiger la « *France du fric* », de la collusion. Le *Canard Enchaîné* dénonce une certaine complaisance à l'égard des faits et idéologise le propos en notant que, nonobstant le féminisme ambiant, des dames « *appartiennent* » à des messieurs qui, à l'instar des poissons, se regroupent en bandes et à l'occasion se déclarent la guerre. *Vérité Rhône-Alpes*, d'obédience marxiste, se demande à qui profite le crime et en appelle à une justice populaire, le SAC et le racket étant dénoncés.

La presse satirique et idéologique tient une grande place dans l'élaboration du fait divers, mais pas seulement. Il serait erroné de le réduire à l'expression d'une parole politisée qui aurait instrumentalisé

les faits afin de servir une cause. Une autre presse va contribuer à diffuser massivement la rumeur : il s'agit de la presse populaire à grand tirage qui tire régulièrement profit de ce type d'informations. La presse informative, quant à elle, va évoquer la rumeur tout en veillant à garder ses distances en présentant les faits comme autant d'éléments à démontrer. Si des groupes sociaux attentifs aux problèmes de la mafia et de la prostitution vont développer un discours autour de cette version des faits et pour certains y participer directement, on peut penser que l'adéquation de la rumeur à une pensée sociale spécifique fait que l'on y adhère sans même invoquer des raisons stratégiques de lutte d'influence.

L'explication par un recours idéologique ou utopique (Mannheim, 1956) ne tient pas ici tant le propos est polysémique. Des tendances politiques opposées participent de l'événement qui ne se cantonne pas à une expression d'idéaux venant contrer d'autres idéaux. Le scepticisme dont il est question ici ne revient pas au final à démentir une position jugée dominante, mais bien à faire éclater la vérité. Comme le mentionne M.-L. Rouquette, on pénètre un autre registre cognitif qui s'apparente au mythe. À propos de l'affaire Fualdès, il montre comment l'événement se construit : « *Ce n'est pas que le réel soit fidèlement passé dans l'imaginaire, c'est l'inverse : le roman (construit collectivement) devenu vrai et guidant le développement de la réalité même* » (Rouquette, 1992, p.99). Le fait divers ne romance pas l'actualité, c'est l'actualité qui devient récit. E. Morin a, lui aussi, perçu ce renversement des paradigmes en étudiant la rumeur d'Orléans ; il évoque un « *micro-mythe* » (Morin, 1969, p.12).

Le fait divers et, plus encore, la rumeur qui le précède participent de l'élaboration des mythes modernes, lesquels sont porteurs d'une espérance collective, laquelle est le pivot pour la formulation d'une pensée adéquate au temps présent (Pessin, 1992, p.14). Le récit a une valeur exemplaire, il dramatise, il s'ajuste parfaitement aux représentations d'une époque. Et, quand bien même, le vocabulaire, les figures de rhétorique utilisées par la presse empruntent des formules-chocs, son moteur principal reste l'adéquation à une réalité imaginaire prégnante dans un contexte donné. L'écriture au présent permet d'opérer un contrepoids au drame, contrepoids impensable dans le cadre de l'explication accidentelle.

D'une certaine manière, le fait divers est une réécriture de cette parole en acte. Il préfigure le mouvement et mobilise nécessairement des images motrices et des émotions. La fixité du propos équivaldrait à sa fin. Le rapport au présent implique un discours sceptique à l'égard de certitudes, d'où un questionnement permanent qui renverse les affirmations énoncées par les pouvoirs publics et les experts.

Sans démentir le caractère idéologique de certains articles, il convient

néanmoins de le replacer à sa juste place. En outre, il est fort probable que le ton polémique de plus en plus marqué a scellé la fin de la rumeur, laquelle serait devenue un simple point de vue, donc classable.

Des rumeurs amplificatrices de l'événement

Les catastrophes et accidents engendrent fréquemment des explications fondées sur le mode de la rumeur « *paranoïde* », où la recherche des preuves prend une dimension primordiale et quasi vitale (Reumaux, 1994). Ces récits (rumeurs et faits divers) sont une réponse à une situation de déséquilibre ou de malaise social et ont une fonction d'alerte. Ils constituent une modalité de l'expression humaine spécifique et s'élaborent avant tout sur le mode d'une vérité avant tout rêvée.

Expliquer l'inexplicable

Déjà, en 1897, lors de l'incendie du Bazar de la charité, face à la rumeur de la rue, les langues se délient. Des hommes de la haute société, dont les femmes étaient prises au piège des flammes, se seraient enfuis par peur et couardise, laissant au peuple la bravoure. Conflit de classes, incapacité pour les uns de conduire une action décentrée de leur intérêt et hardiesse pour les autres, ce au péril de leur vie, viennent se figer sur un événement. Celui-ci fait exploser la bienséance et rend possible la polémique (Winock, 1990). La clameur fait face au drame et se supplée au malheur.

Les preuves invoquées constituent toujours un halo à l'effet hallucinatoire produit par une accumulation de détails. Cet effet a pour conséquence de faire apparaître la thèse défendue par la rumeur, comme la seule possible. L'étude de la rumeur du « 5/7 » est sur ce point révélatrice : les preuves et indices semblent plus nombreux, plus étayés que ceux avancés par les experts lors du procès. Les conclusions des expertises sont simples, opératoires et ne paraissent pas à la hauteur de l'événement. La négligence des gérants, du maire et de l'administration, le manque de compétences des installateurs du chauffage et l'utilisation de matériaux inflammables sont des motifs imaginaires nettement moins efficaces qu'un attentat, un racket, les confidences de prostituées, un cadavre d'adulte dans les décombres. La rumeur, puis l'écriture de celle-ci en fait divers, gonflent et travaillent les détails, permettant ainsi une adéquation des interprétations à l'étendue du drame. Ils expliquent l'incendie et ses 147 victimes, alors que la thèse de l'accident ne parvenait pas à rallier l'ensemble des protagonistes et à organiser des faits épars.

Le récit parvient ainsi à tourner en dérision certains indices et à exploiter à son avantage les arguments officiellement admis. Dans le cas du « 5/7 », il caricature les indices tels que les mégots de cigarette et autres allumettes qui, ce soir-là comme les autres, devaient tomber sur le sol ou les fauteuils en carton.

En outre, il a l'avantage de pouvoir reprendre à son compte les conclusions des experts. Il est entendu que les murs du dancing étaient recouverts de matières plastiques inflammables, les décors également ; que les gérants étaient peu scrupuleux et le système de chauffage défectueux ; que l'administration comme la municipalité auraient sans doute dû être plus vigilantes. Cependant aucune de ces explications ne peut constituer la cause première de la catastrophe. La rumeur d'attentat assimile tous les arguments, alors que l'inverse est impossible (la thèse de l'accident ne peut le faire). La cause première et irréductible est l'attentat, les autres explications sont secondaires et ne font qu'amplifier l'inévitable (Reumaux, 1994, p.85).

Un air de déjà-vu : historicité et an-historicité du récit

Expliquer l'inexplicable, rendre cohérent une myriade d'indices, être au plus près de la vérité de l'événement permet de singulariser le propos. Pour autant, les figures mobilisées, les logiques d'énonciations, le contenu même du récit sont communs à des faits variés. Les scènes changent, les dynamiques imaginaires demeurent.

L'explosion de l'usine AZF en septembre 2001 à Toulouse entre en résonance avec le drame du « 5/7 » en provoquant une rumeur qui ressemble à s'y méprendre à celle étudiée dans la présente contribution. Preuve s'il en ait que le fait divers et ses modes d'expression donnent une porte de sortie aux explications rationnelles figées. Confirmation que le contexte n'explique pas tout. La dimension symbolique reconfigure l'histoire pour la mettre en récit. Un an et demi après les faits, *L'Express* (janvier 2003) enquête sur les sept raisons de ne plus croire à un accident :

1. l'explosion a été revendiquée dès le lendemain de la catastrophe par un individu se réclamant membre de Houarla, Houarla, Islami ;
2. le rapport des RG est resté inexploité ;
3. deux expertises médicales ont disparu du dossier d'instruction, alors qu'elles faisaient état de l'examen des corps de Hassan J. et d'un manutentionnaire ;
4. deux cadavres « de trop » sur le cratère ? ;
5. aucune enquête n'a été menée pour vérifier l'emploi du temps de Hassan J. ;

6. le curieux profil de Samir A., embauché deux jours avant le drame pour nettoyer des carreaux ;

7. la mystérieuse disparition de 21 kilos de chrome 6.

Des yeux noirs d'Hassan J. devenus bleus à la lueur jaune traversant la route nationale menant à Saint-Laurent-du-Pont, des musulmans aux maffieux, du chrome au phosphore, etc. – sans compter sur la réfutation de la thèse accidentelle par les principaux protagonistes (maire, directeur de l'usine), sur le faisceau de preuves s'organisant en 7 points, sur les doutes et questions, sur le contexte du drame (attentat du 11 septembre 2001, racket organisé), sur la découverte de corps mystérieux et sur la dissimulation de preuves – tout participe de l'amalgame.

En composant avec un temps phénoménologique, le fait divers s'autorise à relire le passé, il s'enquiert également d'une logique symbolique qui s'apparente au mythe. Cyclique, cette relation au temps (Eliade, 1949) n'implique pas une hiérarchie des faits entre passé et présent, entre réalité et fiction, pour se concentrer plutôt sur la participation de cette interprétation à une vision du monde partagée. Avec ce type d'objet, le chercheur approche l'insaisissable tant les contradictions semblent légion. Réel et fiction se redoublent en une partition jamais tout à fait écrite. Il est un aspect sur lequel nous souhaiterions insister ici. Il est donné à voir dans un même espace deux logiques temporelles et explicatives. Très proches de leur contexte de production (une catastrophe), ces rumeurs peuvent s'analyser comme des vecteurs idéologiques servant des causes (preuve en est la place qui leur est faite par des journaux à vocation idéologique). Paradoxalement, elles sont en parallèle an-historiques et fonctionnent dans une logique d'un temps circulaire qui fait que ni les motifs de la rumeur, ni son moteur ne s'épuisent.

La dimension factuelle de ces rumeurs est donc bien là ; ce ne sont pas à proprement parler des légendes urbaines (Campion-Vincent, Renard, 1992). Les éléments de preuve convoqués sont crédibles pour la plupart, à l'exception de la phase de saturation qui fait que « le *château de carte* » s'effondre (Kapferer, 1995). Mais s'effondre-t-il vraiment ? L'événement étant à jamais publicisé ■

Notes

1. Cette base de données peut paraître anecdotique, cependant la variété des documents (coupures de presse, articles spécialisés, tracts, etc.) et la disparition de certains périodiques font de ce recueil une incroyable accumulation de données, puisque le tout comporte plus de 200 références. Le souci majeur étant que cette masse de documents n'a pas été constituée à des fins de recherche et recèle un certain nombre de problèmes

- dont le plus important est l'imprécision des références, en particulier concernant la date de publication.
2. Cinq dimensions ont été questionnées : contenu, modes de diffusion, contexte, adhésion, transformations.
 3. Ce dernier est toujours convaincu par cette version des faits qui lui semble la plus plausible. Entretien avec le maire de l'époque réalisé en 1997.
 4. Nous faisons ici état des déclarations des familles faites à l'époque par voie de presse ou par l'intermédiaire de leur avocat lors du procès. Cette version est conforme à celle qui nous a été donnée lors d'entretiens, notamment avec le président de l'association des familles des victimes.
 5. Cette situation complexe amena Michel Rocard à demander aussitôt le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement, qui prévoit l'indemnisation des familles au cas où la thèse de l'attentat serait retenue après enquête supplémentaire, ceci pour suppléer les assurances, qui, dans ce cas de figure, ne sont pas tenues de verser les indemnités.
 6. Le terme « rumeur » sera toutefois conservé dans la mesure où il s'agit bien de la même version, certes agrémentée, de la thèse de l'attentat qui avait surgi sous forme orale dès le lendemain du drame.
 7. Cette note d'A. Paquet envoyée à R. Marcellin a été diffusée par de nombreux journaux, dont *La Cause du Peuple* et *Minute*. L'extrait provient d'un tract du Comité « pour la vérité et la justice » distribué en octobre 1972.

Références bibliographiques

- AUCLAIR Georges (1970), *Le Mana quotidien – Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos.
- CAMPION-VINCENT Véronique & Jean-Bruno RENARD (1992), *Les Légendes urbaines – Rumeurs d'aujourd'hui*, Paris, Payot.
- CLAVANDIER Gaëlle (2004), *La mort collective – Pour une sociologie des catastrophes*, Paris, CNRS Editions.
- CLAVANDIER Gaëlle (2005), « Catastrophe "asiatique" : à qui la faute ? », CNRS Thema, *Les bleus de la terre – frisson, tremblement, tsunami*, n°8.
www2.cnrs.fr/presse/thema/650.htm
- ÉLIADÉ Mircea (1949), *Le mythe de l'éternel retour – Archétypes et répétitions*, Paris, Gallimard.
- KAPFERER Jean-Noël (1995), *Rumeurs – Le plus vieux média du monde*, Paris, Le Seuil, (première édition 1985).
- MANHEIM Karl (1956), *Idéologie et utopie*, Paris, M. Rivière, (première édition 1929).
- MORIN Edgar (1969), *La rumeur d'Orléans*, Paris, Le Seuil.
- PESSIN Alain (1992), *Le mythe du peuple et la société française du XIX^e siècle*, Paris, PUF.
- REUMAUX Françoise (1994), *Toute la ville en parle – Esquisse d'une théorie des rumeurs*, Paris, L'Harmattan.

REUMAUX Françoise (1996), *La veuve noire – Message et transmission de la rumeur*, Paris, Méridiens Klincksieck.

RICCEUR Paul (1991), « L'événement et sens », *Raisons pratiques*, n°2, pp.41-56.

ROUQUETTE Michel-Louis (1992), *La rumeur et le meurtre – L'affaire Fualdès*, Paris, PUF.

SANSOT Pierre (1989), « Mémoires collectives et perdurances urbaine. Nîmes inondée », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°42, pp.5-10.

VERON Eliséo (1981), *Construire l'événement – Les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Minuit.

WINOCK Michel (1990), *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Le Seuil.

